



Contribution de l'Association de Protection, d'Information et d'Etudes sur l'Eau et son Environnement (APIEEE)

En préalable, nous vous remercions de cette initiative pour établir un dialogue entre les différentes parties prenantes. Nous précisons à l'occasion, que si notre association œuvre pour le bon état de nos rivières, zones humides et ressource en eau en général, cela n'implique pas que nous soyons contre l'irrigation en général ou les réserves de substitution en particulier, comme c'est parfois caricaturé dans des communiqués de presse ou entendu lors de réunions d'information.

Nous constatons également la prise en compte de nombreuses propositions formulées par les associations et qui avaient peu été entendues jusque là. Bien sûr, il reste à concrétiser ces propositions en précisant bien quels seront les moyens mis en œuvre pour contrôler leur réalisation effective et pour sanctionner les manquements. Il n'est pas question pour nous de donner notre aval à un texte qui ferait reposer la réalisation des mesures envisagées sur le volontariat.

Nous mesurons cependant, qu'il y a une réelle opportunité à saisir pour initier la transition agricole que tout le monde s'accorde à présent à qualifier d'indispensable. C'est pourquoi nous espérons qu'il sera donné à ce processus de médiation le temps nécessaire à la construction d'un projet vraiment satisfaisant pour tous. Malheureusement, l'échéancier proposé est à cet égard irréaliste.

Concernant les volumes de prélèvements :

La mission d'expertise a permis de montrer le surdimensionnement du projet et de proposer des volumes revus à la baisse. Cependant, il ne se justifie pas de considérer les volumes maxima qui ont pu être prélevés depuis 2006 mais plutôt les volumes prélevés les mauvaises années qui, d'une part étaient déjà trop impactant pour le milieu, d'autre part sont plus susceptibles de correspondre à la réalité des prochaines années.

Par ailleurs, il faut supprimer les réserves de substitution dont les études basées sur la modélisation ont montré l'inefficacité sur les niveaux d'étiages.

Enfin, continuer à réaliser des économies d'eau reste indispensable. Les innovations technologiques ne seront pas suffisantes, surtout dans le contexte du changement climatique. L'effort de recherche, de formation et d'incitation à des pratiques plus économes doit s'intensifier fortement. D'autre part, les comportements non adaptés (non respect du protocole d'accord par exemple) devraient être sanctionnés par des diminutions des volumes attribués. Il faut profiter des volumes ainsi « libérés » ainsi que de ceux libérés par les cessations d'activité pour diminuer les prélèvements (ne pas redistribuer automatiquement la totalité à de nouveaux irrigants)

Concernant l'évolution des pratiques agricoles :

Les parcelles concernées par l'irrigation, bénéficiant d'un financement public devraient être toutes cultivées avec des pratiques agro-écologiques. A commencer par les parcelles situées sur les périmètres d'aires d'alimentation de captage, dans les fonds de vallée, les têtes de bassin ou à proximité de riverains. Celles-ci devraient commencer immédiatement leur transition vers l'agriculture biologique ou à Haute Valeur Environnementale (niveau 3). Pour les autres parcelles un échéancier pourra être établi sur plusieurs années.

Enfin, l'accès à l'eau devra réellement avoir pour effet une diversification des assolements. Il faudra toutefois être attentif à ne pas autoriser les cultures les plus consommatrices en produits phytosanitaires.

De même, des chantiers de replantation de haies à grande échelle devraient être entrepris. A démarrage immédiat pour les bords de route qui sont plus faciles à mettre en œuvre et selon un échéancier sur 5-6 ans pour les limites entre parcelles.

Les parcelles non concernées par l'irrigation pourraient bénéficier d'incitations financières pour mettre en place des pratiques similaires, de façon à ne pas introduire de discriminations entre irrigants et non irrigants.

Ces mesures auraient pour avantage d'avoir un effet rapide sur la biodiversité et d'être immédiatement visibles par les riverains.

Concernant le renforcement de la biodiversité :

De nombreuses études ont fait le constat d'une perte dramatique de biodiversité dans les paysages soumis à l'agriculture intensive. Elles ont également montré l'importance du développement de la biodiversité comme facteur de résilience de l'agriculture. On peut également noter la très forte diminution des surfaces en prairie, notamment là où elles auraient un rôle à jouer pour l'amélioration de la qualité de l'eau. De même, les zones humides en très forte régression, ne peuvent plus assurer leur rôle hydraulique et les sols, plus tassés, moins riches en matière organique ont un potentiel de rétention d'eau plus faible. Enfin, la simplification des paysages (disparition des haies, augmentation de la taille des parcelles, assolements peu diversifiés) a un impact négatif sur la biodiversité.

De nombreuses mesures sont identifiées dans le SAGE pour remédier à cela. Malheureusement, la part de financement disproportionnée allant aux réserves de substitution ne permet pas à ces mesures de devenir effectives. Il faudrait donc affecter des financements conséquents aux mesures de conservation ou restauration des zones humides, des haies, des sols.

Concernant la gouvernance :

Elargir la représentativité des observatoires et autres commissions est un premier pas indispensable. Mais cela restera de peu de portée si ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision.

De plus, l'ensemble des composantes agricoles devraient être associées à la rédaction du protocole (y compris les syndicats minoritaires et les structures comme les CIVAM et les divers réseaux agricoles)

Enfin, il n'est pas suffisant d'organiser des réunions de « présentation » dans les communes concernées. Il s'agit de mettre en place un projet de territoire ce qui signifie que le protocole ne devrait pas « être enrichi à l'issue de ces réunion » mais bien « construit ».

Enfin, un projet de territoire doit s'appuyer sur des constats partagés. Certains le sont déjà (difficultés de l'agriculture, tension sur la ressource en eau, effondrement de la biodiversité, stagnation des rendements, ...) mais il manque encore des diagnostics sur les aspects socio-économiques (populations bénéficiant des réserves par rapport à population agricole générale, besoins des éleveurs « à sauver » en dehors de l'accès à l'eau, retombées des réserves de substitution existantes, etc.)

Pour toutes ces raisons, nous demandons de laisser un temps suffisant à la réflexion et à l'obtention de données importantes qui manquent encore. D'autant plus que des démarches de projet de territoire démarrent ailleurs (cf bassin versant de la Seudre) et qu'il serait dommage que notre territoire ne se donne pas les moyens d'être exemplaire.

Pour notre part, nous faisons le pari que les mesures préconisées ne seront pas qu'une contrainte mais apporteront une meilleure rétribution des agriculteurs s'ils sont accompagnés par une politique courageuse. On peut déjà constater que de nombreux agriculteurs ayant choisi de passer en Bio ont de meilleures marges qu'en conventionnel ce qui explique sans doute les taux élevés de passage en AB sur les dernières années.



Joëlle Lallemand - APIEEE